

Madame Ségolène ROYAL
Ministre
Ministère de l'Ecologie, du Développement
Durable et de l'Energie
Hôtel de Roquelaure
246 Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Direction de l'action économique

Nos Réf AM/585118

☎ 02 51 16 47 29

✉ mourcoua@agglo-carene.fr

Dossier suivi par Amaury MOURCOU

Saint-Nazaire, le 09 SEP. 2014

A l'attention de Mr Alain Vidalies-Secrétaire d'Etat chargé des transports, de la mer et de la pêche.

Madame la Ministre,

Depuis septembre 2010, l'autoroute de la mer entre les ports de Saint-Nazaire et de Gijón a permis de réduire l'engorgement des infrastructures routières dans les Pyrénées et d'améliorer les performances environnementales. Ce dispositif s'accompagne d'aides publiques chiffrées à hauteur de 34 M€ (30 M€ des Etats espagnol et français, 4 M€ de l'Union Européenne) qui prennent fin très prochainement.

Plusieurs milliers de camions et de véhicules de tourisme ont emprunté ce moyen de transport. L'année 2013 a confirmé ce succès avec un taux de remplissage sur l'année avoisinant les 75% (18000 camions, 38500 véhicules dont 25000 Renault neufs et 50000 passagers transportés). Malgré ces excellents résultats, le service est déficitaire selon les comptes communiqués par l'exploitant qui n'a pas pu trouver d'alternative opérationnelle permettant d'assurer l'équilibre financier. Il a décidé de suspendre la rotation à partir du 18 septembre prochain faute de la poursuite des aides.

La qualité de cette voie maritime, en termes de fiabilité, de sécurité, d'exemplarité écologique n'est plus à faire. L'arrêt de cette ligne contredirait l'encouragement au développement des autoroutes de mer dans le cadre de la Stratégie Maritime Atlantique de la Commission Européenne dévoilée en mai 2013 et confirmée par le conseil européen. Plus sûres et plus économiques, les autoroutes de la mer devraient, à mon sens, être considérées comme un équipement au même titre que les infrastructures terrestres, qui bénéficient du soutien des Etats.

Les autoroutes de la mer ont un réel avenir : elles sont vectrices de services créateurs d'emplois, d'activité économique et de croissance territoriale. Elles se développeront de façon pérenne que si le coût du transport maritime s'approche de celui du transport routier par des aides équivalentes entre les infrastructures maritimes et terrestres.

C'est pourquoi, il m'a semblé important d'attirer votre attention sur ce dossier afin que le soutien public dont il bénéficie perdure dans un contexte macroéconomique difficile pour l'arc Atlantique.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.


Le Président,
David SAMZUN

